

Les enseignants du privé dans la rue

Ils ont manifesté hier devant la préfecture, pour demander le maintien de leur retraite additionnelle.



Les enseignants du privé étaient plusieurs centaines mercredi devant la préfecture pour défendre leur système de retraite additionnelle.

En cause : le décret qui sera proposé aujourd'hui par le gouvernement au Conseil supérieur de l'Éducation. Celui-ci vise, avec application immédiate (à partir du 1^{er} janvier 2013), à modifier le calcul des pensions, « de manière à garantir l'équilibre financier du régime ». Trois dispositifs sont prévus pour parvenir à cet objectif : différenciation des taux en fonction de la date d'acquisition des droits ; suppression de l'augmentation prévue de la pension (9 % en 2015, 10 % en 2020) ; annulation de toutes les revalorisations en cas de déséquilibre financier.

Unis comme rarement, les syndicats remettent en cause cette « **rupture sèche** », comme la qualifie Jean-Pierre Chevé. Le secrétaire général de la CFDT explique que « la

nouvelle leur est tombée dessus en novembre, suite à un rapport de la Cour des comptes dénonçant l'équilibre du régime. Ce projet risque de créer un déséquilibre entre des gens qui ont cotisé de la même façon pendant des années. Entre deux personnes, l'une à la retraite le 31 décembre 2012 et l'autre le 1^{er} janvier 2013, ce sont près de 150 € par mois de retraite en moins. C'est inacceptable. Nous demandons simplement l'application de la loi Censi du 5 janvier 2005, telle qu'elle a été rédigée ».

Promulguée à l'origine dans un but d'harmonisation des retraites entre public et privé, cette fameuse loi Censi pourrait bien devenir le symbole d'une politique inverse dans les prochains jours.

O.F. 13/12/2012

Les enseignants du privé dans la rue

Ils ont manifesté hier devant la préfecture, pour demander le maintien de leur retraite additionnelle. En cause : le décret qui sera proposé aujourd'hui par le gouvernement au Conseil supérieur de l'Éducation. Il vise, avec application immédiate, à modifier le calcul des pensions, « de manière à garantir l'équilibre financier du régime ». Les syndicats, unis, expliquent que « ce projet risque de créer un déséquilibre entre des gens qui ont cotisé de la même façon pendant des années. Entre deux personnes, l'une à la retraite le 31 décembre 2012 et l'autre le 1^{er} janvier 2013, ce sont près de 150 € par mois de retraite en moins. C'est inacceptable! ».

O.F. 30 Novembre 2012 (FRANCE) 5

Profs du privé : souci sur les retraites

Le régime, qui leur assurait un complément de pension, est déficitaire. Il est menacé de cessation de paiement.

« Nous comprenons que les caisses de l'État sont vides, qu'il faut que chacun fasse un effort mais nous sommes scandalisés », expliquait, hier, Luc Viehé, secrétaire général de la Fédération du Spelc, syndicat des enseignants de l'enseignement privé sous contrat avec l'État.

À l'origine, la loi Censi de 2005. « Elle devait amener à la parité entre professeurs retraités du privé sous contrat avec l'État et retraités du public. » Ce régime apporte un complément « de 180 € par mois ». Environ 25 000 retraités en bénéficient.

Le régime est financé « à parité entre l'État et les salariés. Chacun verse 0,75 % », détaille Luc Viehé. Mais voilà, « fin 2013, les cotisations des 140 000 actifs ne couvriront plus les prestations ». Il faudra puiser dans les réserves. Or,

« fin 2019, elles seront épuisées ».

Le ministère de l'Éducation compte diminuer de moitié les prestations des futurs retraités. Inacceptable pour le syndicat. Et surtout pour les profs qui ont différé leur départ d'un ou deux ans. « Ils sont pris en otages », s'insurge le Spelc. S'ils étaient partis en 2012, ils auraient perçu leurs 180 €. Ils partiront en 2013 et n'auront plus que 90 € !

Le syndicat avait rendez-vous au ministère de l'Éducation hier matin. Il accepte le principe d'une hausse des cotisations de la part des professeurs, à condition que l'État y participe à même hauteur. Ainsi qu'une baisse de la prestation mais pas aussi forte que celle annoncée. Hier soir, le ministère ne faisait aucun commentaire.

Philippe SIMON.